

Objet : Location courte d'un local commercial - Boutique Tremplin de Castillonnès.

1. Contexte et Objectif

La commune de Castillonnès et la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord lancent conjointement un appel à candidature visant à sélectionner un porteur de projet pour l'occupation d'un local commercial situé dans la Grand Rue à Castillonnès.

Cet appel à candidature s'inscrit dans une politique volontariste de redynamisation du centre-bourg et de soutien à l'entrepreneuriat local.

L'objectif principal est de permettre à un porteur de projet de tester la viabilité économique de son concept d'activité sur une période maximum d'un an, en bénéficiant de conditions d'installation avantageuses.

2. Description du dispositif de soutien

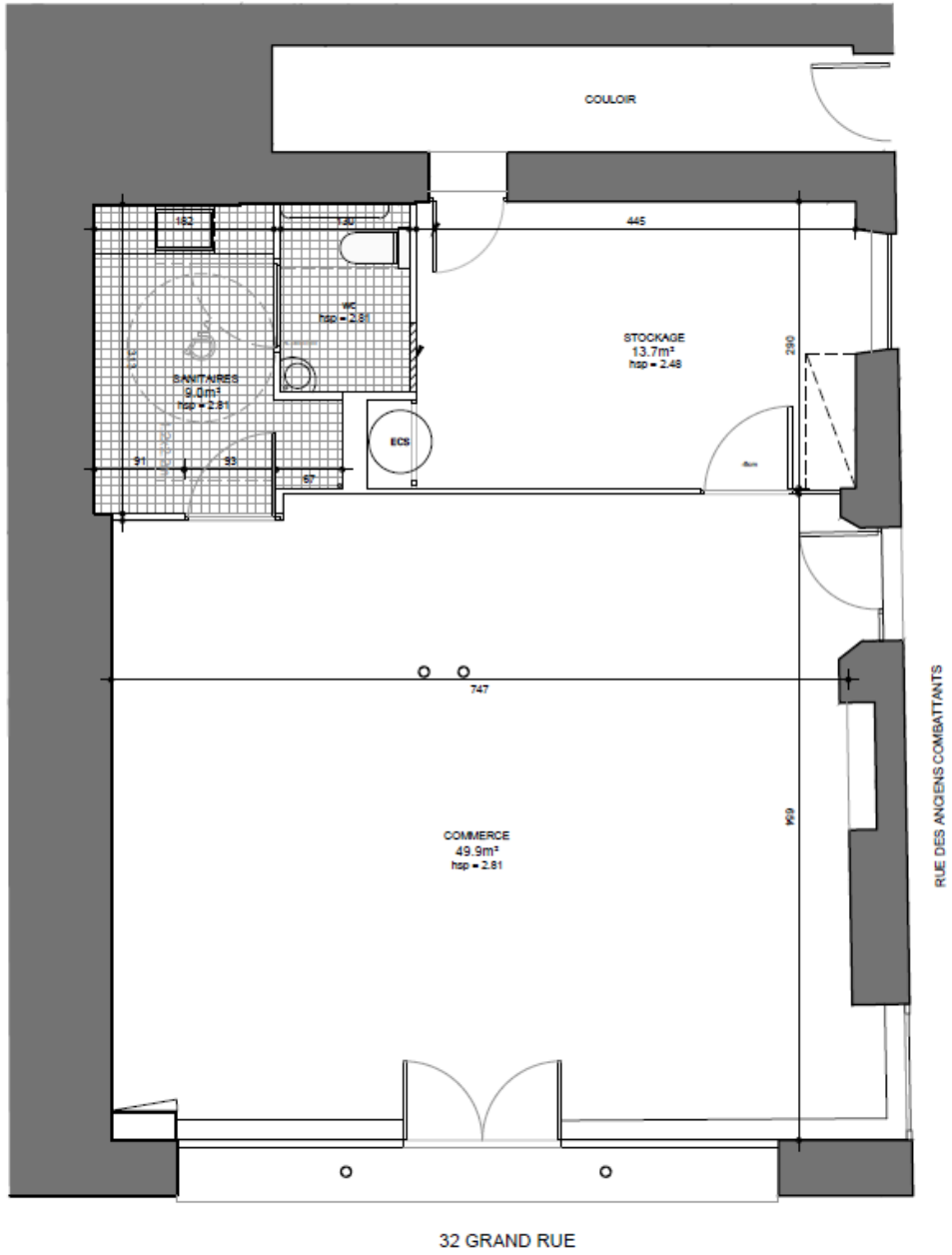
2.1 Dispositif relatif au local

Le dispositif propose la location du local commercial situé 32 Grand Rue à Castillonnès.

Il est composé d'une surface de vente de 49.50 m², d'un espace de stockage de 13.70 m² et de sanitaires. Un linéaire de 6.00 m de vitrine donne sur la Grand Rue.



Vue du projet (pièce du permis de construire) - Seconde Ligne



Seconde ligne

Plan intérieur

Le local est relié aux réseaux (électricité, eau, internet) et est équipé du mobilier minimum : chaises, comptoir, bureau,...

Conditions locatives :

- Loyer mensuel : 300 €
- Dépôt de garantie
- Charges (eau, électricité, internet) au réel consommé (relevé mensuel)

La commune souhaite que l'activité débute en juin 2026.

2.2 Dispositif relatif à l'accompagnement financier

En soutien à l'amorçage du projet, et dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord attribuera une prime de 1000 € à la signature du contrat de location. Si les conditions édictées dans le cadre de la convention ne sont pas respectées et/ou que le candidat met fin à son contrat de location avant une durée minimale de 6 mois, cette prime devra être reversée à la collectivité.

2.3 Dispositif relatif à l'accompagnement technique

Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement personnalisé et financé par la collectivité, opéré par un partenaire consulaire ou spécialisé (Chambre de Commerce et d'Industrie - CCI, Chambre de Métiers et de l'Artisanat - CMA, ou BGE), visant à structurer et développer son projet.

La poursuite de son projet au-delà de la période du bail de location fera également partie de l'accompagnement, notamment concernant la recherche d'un local adapté à la poursuite de l'activité.

3. Conditions d'éligibilité et obligations

3.1 Profil des candidats

L'appel à candidature s'adresse aux personnes physiques et morales présentant les capacités de solvabilité requises.

Les porteurs de projets peuvent présenter des projets de création ou de développement d'activité, que celle-ci soit de nature entrepreneuriale (commerciale, artisanale, de service) ou associative.

3.2 Type d'activité

Le type de commerce et ou de produit vendu ne devra pas être déjà proposé en centre-bourg de Castillonnès. Il devra être en corrélation avec les besoins et potentiels de développement du territoire (adapté à la population présente, au contexte territorial,...). Le local n'est pas en capacité d'accueillir des commerces liés à la restauration ou au soin de la personne (esthétique, coiffure,...)

Le comité de sélection se réserve le droit de s'opposer à un type d'activité pouvant nuire à l'attractivité du centre-bourg.

3.3 Obligations du lauréat :

Le lauréat signera un contrat de location, à durée déterminée (d'un an maximum) avec la mairie de Castillonès. Le local commercial est loué au tarif de 300 € par mois. Il sera également redevable des charges (électricité, eau, internet) au réel consommé.

Le porteur de projet sélectionné s'engage à respecter les conditions suivantes durant la période d'occupation :

- Assurer une ouverture effective du local à raison de quatre jours minimum par semaine dont obligatoirement le mardi jour de marché
- Maintenir une activité tout au long de l'année
- Procéder à son adhésion à l'association des commerçants de Castillonès
- Participer à toutes les manifestations organisées dans le cadre d'une animation de la Grand Rue
- Assurer le local aux conditions prévues dans le contrat de location
- S'acquitter des démarches administratives liées aux Établissements Recevant du Public (accessibilité, sécurité,...)
- Prendre à sa charge l'entretien du local, du mobilier fourni et du matériel propre à son activité
- Respecter l'ensemble des termes et conditions stipulé dans la convention et dans le contrat de location

4. Constitution du dossier de candidature

La candidature devra impérativement contenir les pièces suivantes :

- Le dossier de candidature dûment complété et signé
- Les pièces à joindre à celui-ci :
 - Le curriculum vitae du ou des porteur(s) de projet.
 - Une attestation de responsabilité civile
 - Le numéro SIRET et le code APE (si disponible)
 - KBIS (si disponible)
 - Photographie des produits vendus et/ou services proposés
 - Une déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant que ce dernier a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet au cours de ces 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-5, L. 8251-1 et L. 5221-8, L. 8231-8 et L. 8241-1 et suivants du Code du travail.

5. Procédure de sélection et calendrier

Les dossiers de candidature seront examinés par un comité de sélection composé de représentants de :

- La Mairie de Castillonès

- La Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT 47)
- L'Union des Commerçants et Artisans de Castillonnès

La sélection sera réalisée à partir d'une analyse des dossiers de candidatures et des pièces annexes par le comité de sélection à l'appui d'une grille de critères.

Calendrier de l'appel à candidature :

Date limite de réception des dossiers : 3 mai 2026

Analyse des dossiers par le comité de sélection : 4 mai 2026

Signature de la convention et du bail / promesse de bail : semaine du 18 mai au 23 mai

Début de l'activité souhaitée : début juin

6. Critères de sélection

En plus du respect des obligations du candidat (paragraphe 3.3) qui devront être présentés en détail dans le dossier de candidature, le comité de sélection s'appuiera sur les critères suivants pour examiner les dossiers :

- Qualité du projet global
- Compatibilité du projet avec son environnement et le territoire
- Complémentarité avec le tissu commercial et économique existant et son impact potentiel sur le centre-bourg
- Expérience et/ou formation du ou des candidats

La Boutique Tremplin ayant pour objectif principal le soutien à la dynamique commerciale de la commune, le comité de sélection pourra s'opposer à des activités non adaptées ou qu'il considérera comme pouvant entrer en concurrence avec le tissu commercial et économique existant ou qui pourraient le fragiliser.

La grille d'analyse des dossiers de candidature est disponible sur demande.

A l'issue de la transmission du dossier de candidature à la mairie de Castillonnès, des compléments d'informations pourront être demandés aux candidats. Ces compléments d'information seront pris en compte dans l'analyse des candidatures.

7. Modalités de dépôt et contact

Les dossiers de candidature doivent être transmis par voie électronique à l'adresse suivante:
mairie.castillonnes@wanadoo.fr

Pour toute demande de renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à la mairie de Castillonès, Mme Amandine MOMBELLI au 05 53 36 80 49.